



Un comité technique s'est tenu le 19 mai à l'initiative des organisations syndicales du département. C'est le dernier comité technique sous la présidence de M. EFFA qui quitte notre direction le 07/06. Ce comité technique n'avait qu'un point à l'ordre du jour :

- Informations sur le plan de reprise d'activité.

Nous avons interrogé la direction sur :

- l'organisation des locaux,
- le fonctionnement des services
- la situation des agents

### A -L'organisation des locaux

#### **La reprise de l'accueil :**

A Reims, l'accueil pour l'ensemble des services du site se fera les mardi et jeudi matin exclusivement sur rendez-vous. L'accueil physique est à destination des personnes « fragiles » pour lesquelles aucune solution n'a pu être trouvée par téléphone à leur question. Un vigile sera présent pour faire rentrer les personnes qui ont rendez-vous.

Les publics particuliers (notaire, régisseur) ont un accès dédié sur rendez-vous. Pour recevoir les régisseurs les agents sont munis de masques, gants et visières.

À chalons la cité Tirlet est fermée à l'exception du lundi matin jour de réception sur rendez-vous pour l'ensemble des services de la DGFIP. Pour l'instant il n'y a pas encore eu de rendez-vous.

Les administrations présentes à la cité ne prévoient pas de réouverture au public avant le 2 juin si cela doit être mise en place.

La direction est très satisfaite de la gestion par téléphone des contacts avec les contribuables ; M. EFFA considère que ce moyen doit suffire pour répondre aux besoins de la population.

Nous avons soulevé les sujets suivants :

**L'hygiène des locaux** et particulièrement des blocs sanitaires : la direction nous indique que la société ONET est saisie.

Il est demandé **à certains agents de l'immeuble de Reims de devoir quitter leur bureau à 16 h**. Cette demande résulte d'une incompréhension de la situation du ménage de l'immeuble.

Une fois par semaine, les personnels de ménage passent dans les bureaux pour faire les sols et si l'agent ne souhaite pas être présent en même temps que le personnel de ménage, il lui est demandé de partir pour 16 h. C'est au choix de l'agent et cela ne peut remettre en cause les horaires variables. Cette situation va être rappelée aux chefs de service de l'immeuble.

**La prise en charge des stagiaires** par les tuteurs, forcément en présentiel, doit se faire dans le respect strict des gestes barrières. Une proximité s'installe de fait pour présenter un écran ou un document entre un stagiaire et un formateur. Pour cela les chefs de service vont être sensibilisés à ce problème. Pour certains services (DODE, etc. ) une réflexion est en cours pour l'augmentation des surfaces du service.

L'organisation à mettre en place en cas d'une **augmentation importante des températures dans les services**. Cette question est à prendre en compte car les périodes chaudes sont plus fréquentes et nous n'avons plus la possibilité d'utiliser les ventilateurs ni les climatiseurs mobiles.

La direction nous assure qu'elle est prête en cas de « vigilance rouge température ».

Des climatiseurs avec filtre sont à l'achat, les aménagements d'horaires seront proposés, le recours au télétravail de nouveau sollicité, des bureaux libérés par des télétravailleurs et moins exposés redéployés. Et dans le « pire » des cas des autorisations d'absence pourraient être accordées. On ne réitérera pas la mauvaise gestion des années passées.

La climatisation de la caisse de Reims va être vue et point sera fait sur ce local particulier.

**L'utilisation des mopieurs** dans le respect des barrières de protection. Pour cela un film transparent va être posé sur le bandeau de commande pour protéger celui-ci et permettre à chaque agent de nettoyer le mopieur avec une lingette après chaque utilisation.

Il n'est pas prévu (pour l'instant) de plan de dépistage général des agents ni même de prise de température des agents ou des personnes reçues.

## **B- le fonctionnement des services**

Les décisions **sur le nouveau de réseau de proximité (NRP)** ne sont pas arrêtées. M. EFFA nous informe qu'il attend la réponse de la DG pour continuer la mise en place du transfert de RBB, qu'il espère que la **fusion des SPF** sera reprogrammée dès juillet 2020 et que les fiches de postes pour le recrutement des conseillers aux élus locaux sont publiées en préventif.

L'annonce d'une reprogrammation de la fusion des SPF en juillet nous amène à alerter le directeur sur la difficulté de réaliser cette opération alors que les agents seront en congés à cette période. L'engagement pris auprès des agents de Châlons qui doivent rejoindre le SDIF sera finalement tenu au 01/09/2020.

Les emplois libérés à Epernay et à Chalons seront remplacés à Reims au 01/09 même si la fusion n'intervient pas en juillet.

Nous interrogeons la direction sur la situation du **SDIF** où l'ensemble des agents sont présents (à l'exception des géomètres) et où l'utilisation de la « documentation » est difficilement compatible avec le respect des gestes barrières. La direction nous indique que les missions du SDIF ne permettent pas (ou très peu) le télétravail. Pour lever toutes les inquiétudes le médecin de prévention se rendra dans les locaux (notamment pour étudier l'utilisation des nombreux clapets où est classée la documentation papier toujours d'actualité).

Nous demandons comment recréer un collectif dans les services alors que de nombreux agents ont eu un sentiment d'isolement pendant le confinement et que **les réunions de service** ne peuvent se mettre en place. M. EFFA, indique que les réunions ne peuvent se tenir sans une surface de 4 M<sup>2</sup> par agent mais qu'une animation doit être faite pour rompre l'isolement des agents.

## **C – Situation des agents :**

Nous avons évoqué la situation des télétravailleurs et des Agents en Autorisation d'absence.

### **Télétravail :**

Dans certains cas il est possible de faire venir les télétravailleurs pour rompre l'isolement.

Le télétravail n'est pas la règle si le service a besoin de présentiel il peut y avoir un retour au bureau. Tout cela à condition que le critère des M<sup>2</sup> soit respecté.

Le Directeur répond que le niveau de télétravail va rester élevé, il peut y avoir une permutation du dispositif pour que tout le monde travaille, ce n'est pas un droit acquis pour ceux qui sont en télétravail aujourd'hui, de la même façon une rotation de 2 jours par semaine peut être envisagée, et

le télétravail sur 5 jours par semaine sera amené à évoluer, les rotations existeront, plus les locaux sont importants, plus on pourra le faire en évitant le nettoyage entre deux agents sinon la rotation se fera après le week-end.

Les agents fragiles doivent voir le médecin de prévention, et son avis sera systématiquement suivi par l'administration sauf si en cas de reprise autorisée par le médecin les conditions sanitaires exigées ne pouvaient être mises en place.

Pour les agents fragiles qui ne peuvent télétravailler (missions non télétravaillables, agents non autonomes) la situation sera examinée avec le médecin de prévention pour voir dans quelles conditions matérielles l'agent pourrait revenir, quel aménagement immobilier est possible (le Directeur précise qu'à son sens il y a moins de risques au bureau que pour effectuer les tâches de la vie courante).

Dans le cas d'un retour à la normale, les conventions signées ne sont pas remises en cause, le Directeur ignore si la période va modifier le télétravail et ses critères, ses conditions, ses restrictions d'avant la crise, pour l'instant les conditions sont exceptionnelles et ce jusqu'au 10 juillet.

Selon M. EFFA aujourd'hui le taux maximum de télétravail acceptable dans certains services est dépassé au détriment des missions (par exemple quand il faut de l'accueil physique ou pour la tenue de la compta).

Sur les aménagements à apporter aux agents auxquels on avait refusé un taux plus important de télétravail (le DDFIP était contre les 3 jours possibles), il pense que l'on peut augmenter ce taux en rythme de croisière, au départ il fallait mettre des garde-fous. Il affirme que sa perception était adaptée il y a 2 ans, mais que sa perception évolue d'autant que parallèlement il y a de plus en plus de tâches qui ont été dématérialisées. Depuis le début de la crise certains verrous de sécurité informatiques ont été levés qui pourraient être remis en place à la fin de la crise sanitaire. On peut fonctionner avec un plus haut niveau de télétravail mais cela ne veut pas dire que le niveau actuel est supportable dans la durée.

Nous l'interrogeons sur la combinaison du télétravail avec les gardes d'enfants qui existe encore aujourd'hui et pour un temps encore long si les parents n'ont pas de solution de garde avant la rentrée de septembre. M. EFFA nous répond qu'au fur et à mesure du retour des enfants à l'école, les situations vont se résorber. Il a demandé aux chefs de service de discuter avec les agents de leur capacité à assurer des missions et du télétravail sans que soit imposé un temps de travail ni un volume de restitution. Il n'y a pas de règle normée et cela depuis le début du confinement.

Pour les agents en présentiel, dans un message du 13 mai il est également rappelé que les aménagements horaires sont possibles pour les situations particulières (horaires scolaires décalés, pas de restauration, pas de garderie, problème de transport), ces facilités existent aujourd'hui mais elles devront être restreintes à terme.

Les agents qui ont reçu un **arrêt de maladie** par le compte « Ameli » pendant la première période du confinement et qui l'ont transmis aux RH ne verront aucune modification dans leur situation. Ce document n'est pas considéré comme un arrêt et ils sont maintenus en ASA.

Pour les **heures de récupérations** qui ont été faites dans la période, elles sont recensées par la DDFIP au moyen d'un fichier (18 personnes sont écrêtées de plus d'une journée).

Pour ceux qui ont un nombre d'heures conséquent un dispositif DDFIP sera mis en place pour qu'aucun agent ne soit lésé.

Pour les **reports 2019** non pris, la Direction serait toujours dans l'attente d'une réponse claire de la DG, la question serait toujours en cours d'instruction (visiblement depuis on a appris que c'était mort !).

A plusieurs reprises M. EFFA nous indique qu'aucun agent ne doit être perdant. Nous pensons que dans son équation il n'intègre pas les agents qui ont été empêchés de travailler faute de leur donner les moyens de le faire.

Nous l'interrogeons sur la possibilité de poser **le 22/05** en congés et le 13/7 en Autorisation d'Absence Exceptionnelle. M. EFFA est farouchement contre oubliant son engagement de ne léser personne. Laisser les agents poser un RTT ou un congé c'est leur permettre d'avoir moins de jours prélevés. Nous rappelons que la plupart des agents qui sont sans activité ne le sont pas de leur fait.

On s'interroge sur les **plans de congés** qui ont été faits pendant le confinement. Ils se sont faits sans concertation entre agents et certains n'ont pas donné lieu à une validation. La direction indique qu'un message pour les chefs de service doit leur rappeler de valider ces plans. Nous appelons à de la souplesse sur ce sujet : tout le monde est dans l'incertitude sur les possibilités de congés, les réservations, les colonies de vacances et les centres de loisirs, etc.

**Une prime** doit être mise en place pour les agents qui ont effectué des missions dans la période. À ce jour aucun calendrier et pas de précision sur les critères, le Directeur dit être dans le brouillard, il pense qu'il faut donner la main aux chefs de service. Nous demandons une harmonisation départementale pour arrêter les activités qui seront éligibles à la prime. Le Directeur n'est pas sûr que les 3 taux existants seraient tous applicables à la DGFIP. Il pourrait y avoir une enveloppe par service et c'est le chef qui assurerait la répartition, l'équité n'étant pas l'égalité, il faut cependant que cette prime soit comprise et acceptée pour ne pas déclencher des aigreurs ou des rancœurs. Nous le souhaitons vivement.

En ce qui concerne le compte rendu d'entretien professionnel (**CREP**) la procédure doit bientôt reprendre pour permettre les recours à l'autorité hiérarchique.

La date du mouvement local n'est pas encore connue. Tout dépend de la mise à disposition de la nouvelle application ALOA (qui serait disponible sur le PIPG). La direction est en train d'écrire aux ALD pour régulariser s'ils le souhaitent leur situation.

Enfin nous évoquons la situation du **restaurant administratif de Reims** pour savoir si les convives du rectorat, de la justice, etc. peuvent accéder à l'immeuble. La direction nous répond que dans l'hypothèse d'une réouverture un circuit d'accès adapté sera trouvé.